



vous propose :

LE PRÊT **PRIMAGAZ MAISON NEUVE**



**Accédez au confort
du gaz propane
dans votre
maison neuve**

**TAUX BONIFIÉS
À PARTIR DE 0,50%
TEG ANNUEL FIXE**

DEMANDE DE PRÊT À L'INTÉRIEUR



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace

LE PRÊT PRIMAGAZ MAISON NEUVE

Profitez de l'aide de PRIMAGAZ pour vous offrir le bien être du chauffage central au gaz propane

Vous souhaitez bénéficier d'un confort optimal et d'une énergie toujours disponible dans votre maison neuve ? La Banque Solfea, partenaire financier de PRIMAGAZ, vous propose une solution de financement pour vous faciliter l'accès au confort du gaz propane.

LE PRÊT^(a) PRIMAGAZ MAISON NEUVE EST RÉSERVÉ :

- Aux particuliers acquéreurs ou constructeurs d'une maison individuelle neuve
- Pour le financement d'une installation de chauffage/eau chaude au gaz propane Primagaz avec ou sans chauffe-eau solaire

- 0€ de frais de dossier.
- Prêt affecté de 3 000 à 5 000€.
- TEG annuel fixe de 0,50 à 2,85% (taux débiteurs fixes correspondants de 0,50 à 2,81%).
- Mensualités de 65 à 75€.
- Durée de remboursement de 47 à 73 mois.

EXEMPLE :

- Montant financé : 4 000 €
- TEG annuel fixe : 1,75% (taux débiteur fixe correspondant : 1,74%)
- Durée de remboursement : 60 mois
- Mensualité hors assurance facultative : 70 € (dernière mensualité pour solde : 48,52 €)
- Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative : 4 178,52 €

ASSURANCE FACULTATIVE (conditions de souscription consultables sur www.banquesolfea.fr) :

- Coût mensuel de l'assurance facultative pour 1000€ empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion ; 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.

Vous avez le choix entre 3 options forfaitaires :

	MONTANT	TEG annuel fixe	MENSUALITÉ hors assurance	DURÉE	Montant total dû ^(b)
OPTION 1	3 000 €	0,50%	65 €	47 mois	3029,85€
OPTION 2	4 000 €	1,75%	70 €	60 mois	4178,52€
OPTION 3	5 000 €	2,85%	75 €	73 mois	5442,69€



Pour toute information, contactez la Banque Solfea

01 40 17 55 00

du lundi au vendredi de 8H à 19H
(vendredi 18H)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(a) Le prêt PRIMAGAZ maison neuve est un crédit classique affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. Mensualités fixes (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. TEG annuels fixes hors assurance facultative bonifiés par PRIMAGAZ. (b) Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Document non contractuel. Conditions au 01/06/2007 pouvant être modifiées sans préavis.